



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT



NON RATIFIÉ

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 29 mai 2024, à 13h30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, à Bromont :

Étaient présents les conseillères et conseillers **JOCELYNE CORBEIL, NICOLAS ROBILLARD, TATIANA CONTRERAS, JACQUES LAPENSÉE, MICHEL BILODEAU** et **CLAIRE MAILHOT**.

Le tout formant quorum sous la présidence du maire, **LOUIS VILLENEUVE**.

Monsieur **FRANCIS DORION**, directeur général et Me **MARIE-PIER THERRIEN**, greffière adjointe étaient également présents.

<b>ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024 À 13H30</b>
--------------------------------------------------------------------------------------------------

2024-05-272	1.	<b>ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</b>
N.M.	2.	<b>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
	3.	<b>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL</b>
	3.1	Aucun
	4.	<b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>
	4.1	Aucun
	5.	<b>RÈGLEMENTS</b>
2024-05-273	5.1	Adoption du Règlement d'emprunt 1146-2024 modifiant le Règlement d'emprunt 1143-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 3 755 000 \$ pour des travaux de la conduite d'eau potable sur le boulevard Bromont, le remplacement de génératrice, des analyses préparatoires pour des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de mise à niveau pour des réservoirs
2024-05-274	5.2	Adoption du Règlement 1147-2024 concernant la division du territoire de la Ville de Bromont en six (6) districts électoraux et abrogeant le Règlement 1094-2020
	6.	<b>AFFAIRES COURANTES</b>
	6.1	<b>FINANCES ET TRÉSORERIE</b>
	6.1.1	Aucun
	6.2	<b>TRAVAUX PUBLICS</b>
	6.2.1	Aucun
	6.3	<b>SERVICES TECHNIQUES</b>
	6.3.1	Aucun



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

### **6.4 LOISIRS, SPORTS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

6.4.1 Aucun

### **6.5 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

6.5.1 Aucun

### **6.6 GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES**

6.6.1 Aucun

### **6.7 URBANISME, PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

6.7.1 Aucun

### **6.8 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

6.8.1 Aucun

### **6.9 DIRECTION GÉNÉRALE**

6.9.1 Aucun

### **6.10 RESSOURCES HUMAINES**

6.10.1 Aucun

### **7. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET CORRESPONDANCE**

7.1 Aucun

### **8. AFFAIRES NOUVELLES**

8.1 Aucun

### **9. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

9.1 Aucun

2024-05-275 **10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**2024-05-272**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du 29 mai 2024, avec la correction suivante :



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

- **5.1** Adoption du Règlement d'emprunt 1146-2024 modifiant le Règlement d'emprunt 1143-2024 (et non 1143-2023) décrétant une dépense et un emprunt de 3 755 000 \$ pour des travaux de la conduite d'eau potable sur le boulevard Bromont, le remplacement de génératrice, des analyses préparatoires pour des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de mise à niveau pour des réservoirs.

**ADOPTÉE**

**N.M.**

### PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne se prévaut de la première période de questions.

**2024-05-273**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1146-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1143-2024 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 755 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE SUR LE BOULEVARD BROMONT, LE REMPLACEMENT DE GÉNÉRATRICE, DES ANALYSES PRÉPARATOIRES POUR DES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS AINSI QUE DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU POUR DES RÉSERVOIRS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a décrété, par le biais du Règlement 1143-2024, une dépense et un emprunt de 3 755 000 \$ pour des travaux de la conduite d'eau potable sur le boulevard Bromont, le remplacement de génératrice, des analyses préparatoires pour des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de mise à niveau pour des réservoirs;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le Règlement 1143-2024 afin de modifier/remplacer la clause de taxation;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024 et que le projet de Règlement a été déposé à cette même séance;

IL EST PROPOSÉ PAR **TATIANA CONTRERAS**  
APPUYÉ PAR **JACQUES LAPENSÉE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement d'emprunt 1146-2024 modifiant le Règlement d'emprunt 1143-2024 décrétant une dépense et un emprunt de 3 755 000 \$ pour des travaux de la conduite d'eau potable sur le boulevard Bromont, le remplacement de génératrice, des analyses préparatoires pour des travaux d'aqueduc et d'égouts ainsi que des travaux de mise à niveau pour des réservoirs.

**ADOPTÉE**

**2024-05-274**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 1147-2024 CONCERNANT LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROMONT EN SIX (6) DISTRICTS ÉLECTORAUX ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 1094-2020**



## PROCÈS-VERBAL DE LA VILLE DE BROMONT

ATTENDU QUE selon les dispositions de l'article 9 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ c. E-2.2) le nombre de districts électoraux pour la Ville de Bromont doit être d'au moins six (6) et d'au plus huit (8);

ATTENDU QUE le conseil municipal juge opportun et nécessaire de procéder à la division du territoire de la Ville de Bromont en six (6) districts électoraux;

ATTENDU QUE l'article 12 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2), spécifie que chaque district électoral doit être délimité de façon à ce que le nombre d'électeurs dans ce district ne soit ni supérieur ni inférieur de plus de vingt-cinq pour cent (25 %) du quotient obtenu, en divisant le nombre total d'électeurs dans la municipalité par le nombre de districts, à moins d'approbation de la Commission de la représentation électorale du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu d'abroger le Règlement 1094-2020 et d'adopter le présent règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion, dépôt et présentation ont été donnés à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 mai 2024;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu d'opposition au projet de règlement;

IL EST PROPOSÉ PAR **JOCELYNE CORBEIL**  
APPUYÉ PAR **MICHEL BILODEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter le Règlement 1147-2024 concernant la division du territoire de la Ville de Bromont en six (6) districts électoraux abrogeant le Règlement 1094-2020.

**ADOPTÉE**

**2024-05-275**

### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR **CLAIRE MAILHOT**  
APPUYÉ PAR **NICOLAS ROBILLARD**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente séance soit levée, à 13h32.

**ADOPTÉE**

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions contenues dans ce procès-verbal.

\_\_\_\_\_  
LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil municipal tenue le 3 juin 2024.

\_\_\_\_\_  
LOUIS VILLENEUVE, MAIRE

\_\_\_\_\_  
MARIE-PIER THERRIEN, GREFFIÈRE ADJOINTE